

Dialogue protestants / anglicans

Anglicanisme(s). Une Communion mondiale d'Eglises au défi de la diversité culturelle

Le numéro de 2013 de la revue *Istina* se centre sur différents aspects de l'anglicanisme à travers le monde et fait ressortir différentes questions et défis devant lesquels les Églises anglicanes et épiscopaliennes se retrouvent selon les contextes. Il rassemble une série d'articles suite à deux journées d'études organisées à Paris en février 2011 et mars 2012 sous le titre *ANGLICANISME(S) - Une Communion mondiale d'Eglises au défi de la diversité culturelle*. Les articles sont précédés d'une présentation du Covenant et des débats ecclésiologiques actuels au sein de la Communion anglicane, signée du professeur Mark Chapman.

Hervé Picton : *Eglise établie, Eglise nationale ? La question récurrente du désétablissement de l'Eglise d'Angleterre.*

Marie-Claire Considère-Charon : *L'Eglise d'Irlande du désétablissement au risque de déchirure. Un parcours emblématique au sein de la Communion anglicane.*

Amandine Barb : *Entre réformes libérales et résistances conservatrices, la crise identitaire et morale de l'épiscopalisme américain au début du XXI^e siècle.*

Richard M. Fermer : *L'émergence de l'anglicanisme dans l'hémisphère sud. Le cas de l'Angola et du Nigéria.*

Gwendoline Malogne-Fer : *L'Eglise anglicane face à la diversité culturelle en Nouvelle-Zélande.*

Rémy Bethmont : *Homosexualité, loi naturelle et rapport à l'accomplissement eschatologique de l'humain. Réflexions sur un aspect négligé du débat anglican sur l'homosexualité.*

Dialogue protestants / anglicans

• L'affirmation commune de Reuilly, **Anglicans/Luthéro-Réformés** (Bergers et Mages, 1999, 114 pages)

Fruit des dialogues entre Eglises Anglicanes de Grande Bretagne et d'Irlande, et les Eglises Luthériennes et Réformées de France. Texte adopté par les instances respectives de ces Eglises. Une reconnaissance mutuelle qui ouvre à une hospitalité eucharistique mutuelle et la possibilité de concélébration. Cependant, pas d'interchangeabilité des ministères.

Déclaration de Reuilly

(Juillet 2001)

" Appelés à témoigner et à servir ", Ed Bergers et mages 1999

Nous, Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, Eglise Evangélique Luthérienne de France, Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine, Eglise Réformée de France, Eglise d'Angleterre, Eglise d'Irlande, Eglise Episcopalienne Ecossaise, et Eglise au Pays de Galles, sur la base de **notre accord fondamental dans la foi, de notre compréhension**

commune de la nature et de la raison d'être de l'Eglise, et de notre convergence sur l'apostolicité de l'Eglise et le ministère décrits dans les chapitres II à IV de l'Affirmation commune de Reuilly, faisons les déclarations et prenons les engagements suivants, ces déclarations et ces engagements s'appelant les uns et les autres :

A. Nous reconnaissons...

(I) Nous reconnaissons nos Eglises respectives comme appartenant à l'Eglise de Jésus-Christ, une, sainte, catholique et apostolique et participant authentiquement à la mission apostolique du peuple de Dieu tout entier.

(II) Nous reconnaissons que dans toutes nos Eglises la Parole de Dieu est prêchée authentiquement et que les sacrements du baptême et de l'eucharistie sont fidèlement administrés¹.

(III) Nous reconnaissons que toutes nos Eglises partagent la confession commune de la foi apostolique.

(IV) Nous reconnaissons que nos ministères ordonnés respectifs sont donnés par Dieu comme des instruments de grâce en vue de la proclamation de la Parole et de la célébration des sacrements.

(V) Nous reconnaissons que nos ministères ordonnés respectifs possèdent non seulement la vocation intérieure de l'Esprit mais aussi le mandat du Christ par l'intermédiaire de l'Eglise, et nous attendons le jour où l'unité toujours plus visible de nos Eglises rendra possible l'interchangeabilité de nos ministères.

(VI) Nous reconnaissons qu'une vigilance pastorale personnelle, collégiale et communautaire (episcopè) est incarnée et exercée dans toutes nos Eglises dans des formes variées, comme un signe visible qui exprime et sert l'unité de l'Eglise et la continuité dans la vie, la mission et le ministère apostoliques.

B. Nous nous engageons...

Nous nous engageons à partager une vie et une mission communes. Nous ferons tout pour resserrer notre communion dans tous les domaines possibles de la vie chrétienne et du témoignage, de telle manière que tous les membres de nos communautés puissent progresser ensemble sur la voie de la pleine unité visible. Nous nous accordons sur les prochaines étapes que voici :

Chercher des moyens appropriés pour partager une vie commune de mission et de service, prier les uns avec les autres et les uns pour les autres, œuvrer en vue du partage des ressources spirituelles et humaines ;

Accueillir les membres de nos Eglises respectives à la célébration des cultes et des sacrements, et les faire bénéficier de leurs services pastoraux ;

Accueillir les membres dans la vie des communautés locales de nos Eglises respectives ;

Encourager des cultes communs. Quand un culte avec Sainte Cène est jugé approprié, il **peut dépasser une simple hospitalité eucharistique offerte à des individus**. La participation de ministres ordonnés reflétera la présence de deux ou plusieurs Eglises qui expriment leur étroite unité dans la foi et le baptême et montrera que nous nous efforçons de rendre encore plus visible l'unité de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Toutefois, **une telle participation ne signifie pas pour autant la pleine interchangeabilité des ministres. La célébration se fera selon la liturgie de l'Eglise à laquelle appartient le ministre présidant la Cène. Ce dernier prononcera la prière eucharistique** ².

Encourager les ministres ordonnés de nos Eglises à servir dans d'autres Eglises en accord avec la discipline des Eglises concernées et dans les limites du présent accord ;

Poursuivre les entretiens théologiques entre nos Eglises en vue de résoudre les problèmes empêchant encore une communion plus entière, soit de manière bilatérale, soit dans un cadre européen, et oecuménique plus vaste ;

Œuvrer en vue de relations plus étroites entre nous dans des situations de diaspora

Encourager les visites oecuméniques, les jumelages et les échanges ;

Etablir un groupe de contact pour promouvoir les progrès de notre communion, mettre au point des formes de consultation régulière sur des questions importantes et coordonner la mise en oeuvre de cet accord.

¹ cf. Confession d'Augsbourg, 7; article XIX des 39 Articles ; et Concorde de Leuenberg, § 2

² Lors de ces célébrations, chaque Eglise doit respecter les pratiques et la piété des autres, et tenir compte du consensus oecuménique grandissant en ce qui concerne la célébration de l'eucharistie. Cette célébration comportera la prière d'action de grâce, les paroles de l'institution, une anamnèse, une invocation de l'Esprit, une intercession pour l'Eglise et le monde et la proclamation du Royaume de Dieu.

La sensibilité oecuménique et le respect mutuel exigent que les éléments eucharistiques soient traités avec respect après la célébration et que le ministre qui préside à la célébration soit un pasteur, un presbytre ou un évêque ordonné (cf. La Cène du Seigneur et C. Hill, 'La pratique eucharistique anglicane', annexes p. 91 et suivantes). La 'concélébration' n'est pas envisagée.

• **Un dépliant de vulgarisation des accords de Reuilly** (ci-dessous)

• **« Les Accords de Porvoo » 1992** (ci-dessous)

*« Un pas décisif dans le sens
de l'unité visible des Eglises.*

*Un partage plus étroit de la
parole et des sacrements
permettant à nos Eglises un
plein accueil mutuel dans leur
culte et leur témoignage. »*

Révérend Christopher HILL,
bishop of Stafford
Pasteur Werner JURGENSEN,
président du Conseil Permanent Luthéro
Réformé 1999

Le groupe de suivi des accords propose des pistes
concrètes : pastorales communes, échange et
formation de ministres, information réciproque,
jumelages,...



Communion anglicane



Conseil Permanent
Luthéro Réformé



Pour aller plus loin:

- Commentaires, analyses,
comptes-rendus dans “appels à
témoigner et à servir”.
L’affirmation commune de
Reuilly, Bergers & Mages, 1999 -
114 pages
- www.protestants.org
cliquez sur relations
œcuméniques puis
documentation, puis dialogues
anglicans/protestants.
- Diocèse anglican en Europe
www.europe.anglican.org
cliquez sur « locations » pour les
adresses en France.

Conseil Permanent Luthéro Réformé

Pr François CLAVAIROLY
7 rue Roquepine
75008 Paris
clavairoly@wanadoo.fr

Service œcuménique F.P.F.

47 rue de Clichy
75311 Paris Cedex 09
fpf-œcumenisme@protestants.org

Eglise anglicane St Georges

Rév David HOUGHTON
7 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
office@stgeorgesparis.com

Eglises anglicanes de Grande-Bretagne & Irlande
Eglises luthériennes et réformées de France

ANGLICANS PROTESTANTS en COMMUNION

**« Appelés à témoigner
et à servir »**

L’affirmation commune de Reuilly

- Une avancée considérable sur le chemin de la réconciliation des Eglises.
- Fruit du dialogue œcuménique.
- Concrétisation de liens historiques remontant au XVI^e siècle.
- En parallèle avec les accords entre Anglicans et les Eglises allemandes et scandinaves.
- Plus qu'une proposition, ce texte de communion a été reçu et adopté par les instances appropriées des Eglises concernées (synodes, etc.).

Pourquoi Reuilly ?

Parce que les diaconesses de Reuilly, aujourd'hui installées à Versailles, ont accueilli ces dialogues et les ont portés dans leurs prières.

Nous reconnaissons...

- **que nos Eglises respectives appartiennent à l'Eglise de Jésus-Christ, une, sainte, catholique et apostolique.**

Elles participent authentiquement à la mission apostolique du peuple de Dieu tout entier.

Dans toutes nos Eglises la Parole de Dieu est prêchée authentiquement et les sacrements du baptême et de l'eucharistie sont fidèlement administrés.

Toutes nos Eglises partagent la confession commune de la foi apostolique.

- **que nos ministères ordonnés respectifs sont donnés par Dieu comme des instruments de grâce en vue de la proclamation de la Parole et de la célébration des sacrements.**

Nos ministères ordonnés respectifs possèdent non seulement la vocation intérieure de l'Esprit mais aussi le mandat du Christ par l'intermédiaire de l'Eglise, et nous attendons le jour où l'unité toujours plus visible de nos Eglises rendra possible l'interchangeabilité de nos ministères.

- **qu'une vigilance pastorale personnelle, collégiale et communautaire (episcopè) est incarnée et exercée dans toutes nos Eglises dans des formes variées, comme un signe visible qui exprime et sert l'unité de l'Eglise et la continuité dans la vie, la mission et le ministère apostoliques.**

Nous nous engageons...

- **à accueillir les membres de nos Eglises respectives à la célébration des cultes et des sacrements, et les faire bénéficier de leurs services pastoraux ;**

- **à encourager des cultes communs ;**

Quand un culte avec Sainte Cène est jugé approprié, il peut dépasser une simple hospitalité eucharistique offerte à des individus.

La participation de ministres ordonnés reflétera la présence de deux ou plusieurs Eglises qui expriment leur étroite unité dans la foi et le baptême.

La célébration se fera selon la liturgie de l'Eglise à laquelle appartient le ministre présidant la Cène. Ce dernier prononcera la prière eucharistique.

- **à encourager les ministres ordonnés de nos Eglises à servir dans l'autre Eglise ;**
- **à poursuivre les entretiens théologiques entre nos Eglises en vue de résoudre les problèmes empêchant encore une communion plus entière ;**
- **à oeuvrer en vue de relations plus étroites entre nous dans des situations de diaspora ;**
- **à encourager les jumelages et les échanges.**

ÉGLISES ANGLICANES DES ÎLES BRITANNIQUES ÉGLISES LUTHÉRIENNES DE SCANDINAVIE ET DES PAYS BALTES AFFIRMATION COMMUNE DE PORVOO 1992

PRÉFACE DES CO-PRÉSIDENTS

1. De profonds changements ont balayé l'Europe du Nord au cours de ces dernières années. De nouveaux liens, en nombre, se développent, dans le domaine du commerce, de l'éducation, du tourisme et lors de consultations sur des questions d'environnement, entre les régions nordique/baltique et britannique/irlandaise. Dans le contexte de cette évolution rapide, les Églises anglicanes et luthériennes ont un rôle-clé à jouer, et le présent rapport esquisse la vision de douze Églises, rassemblant cinquante millions de chrétiens, entrant dans une communion plus étroite et partageant diverses formes de coopérations pratiques dans le cadre de leur mission contemporaine. C'est une source de grande joie de voir les courants anglicans et luthériens de la chrétienté occidentale, qui ont tant de racines communes et présentent tant de traits semblables, se redécouvrir en ce siècle et commencer à se rapprocher.

2. L'affirmation commune de Porvoo est le résultat de plusieurs influences majeures. La première vient de la série de Conversations théologiques tenues entre anglicans et luthériens dans la région nordique/baltique de 1909 à 1951 et des accords auxquels ces conversations ont abouti¹. Deuxièmement, la connaissance mutuelle de ces Églises a été renforcée par d'autres événements qui n'étaient pas directement liés à la question de l'unité ecclésiale, notamment la série des conversations théologiques anglo-scandinaves (commencées en 1929) et de conférences pastorales (commencées en 1978) qui se poursuivent encore. Troisièmement un nouveau climat pour les débats théologiques est né des dialogues œcuméniques bilatéraux et multilatéraux des années 70 et 80, comme l'attestent les rapports suivants : Pullach 1973, Lima (BEM) 1982, Helsinki 1982, Cold Ash 1983, et Niagara 1988². Ce dernier rapport, en particulier, éclaire de façon nouvelle de vieilles questions de foi et constitution.

3. L'incitation à poursuivre au-delà des premiers accords vint de l'initiative personnelle de l'archevêque Robert Runcie (Canterbury) et de l'archevêque Bertil Werkström (Uppsala), associée aux efforts de ces responsables qui ont assuré l'organisation préparatoire : le chanoine Christopher Hill et le chanoine Martin Reardon (Angleterre), avec le doyen Lars Österlin (Suède) et le professeur Ola Tjørhom (Norvège). Nous avons à leur égard une grande dette de reconnaissance : leur vision et leur détermination ont assuré que chaque pays participant donne une réponse positive.

4. Une impulsion supplémentaire vint de l'accord luthéro-épiscopalien de 1982 aux États-Unis et de l'Affirmation commune de Meissen de 1988 entre l'Église d'Angleterre et les Églises évangéliques de l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest. Chacun de ces accords a conduit à l'hospitalité eucharistique réciproque, dans une certaine mesure à un partage du ministère ordonné, à l'occasion à des célébrations communes de l'eucharistie et à un engagement dans une vie et une mission communes. Des représentants d'Églises engagés dans ces deux entreprises nous en ont rendu compte directement.

5. Quatre sessions plénières des Conversations théologiques officielles se tinrent durant les années 1989-1992, entrecoupées de réunions d'un petit groupe chargé de rédiger des projets.

Nous saisissons cette occasion pour remercier les membres de ce groupe de rédaction, notamment l'évêque Stephen Sykes (Ely), l'évêque Tord Harlin (Uppsala) et le Dr Lorenz Grönvik (Finlande), qui ont donné de leur temps sans compter pour faire face à ce travail supplémentaire. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance à d'autres personnes : celles qui nous ont généreusement reçus durant nos rencontres ; nos consultants et observateurs œcuméniques pour leurs encouragements délicats et leurs avis constructifs : le directeur Gunnel Borgegard pour son travail de coordination des traductions nordiques ; tous ceux qui ont permis de rendre ce rapport accessible dans d'autres langues ; et les permanents qui nous ont aidés par leur compétence théologique et administrative : Dr Mary Tanner, le Révérend Geoffrey Brown, Mr Colin Podmore et le Révérend Kaj Engström.

6. L'objet de ces Conversations fut de progresser de nos accords parcellaires vers l'unité visible. En faisant la récolte des résultats des dialogues œcuméniques précédents, nous espérions exprimer une compréhension commune plus entière et résoudre les difficultés de longue date à propos de l'épiscopat et de la succession. Nous avons découvert que nous avions des histoires semblables et faisons face à des défis semblables dans la société contemporaine, et qu'il n'y avait pas de différences essentielles entre nous en matière de foi, de vie sacramentelle ou de ministère (chaque Église ayant déjà une structure épiscopale). Nous en sommes venus à la conviction que le chemin était maintenant ouvert pour considérer nos Églises, chacune avec ses caractères propres, comme des Églises sœurs. Le temps est mûr pour nous rapprocher et mettre en pratique un accord qui touche de la même manière laïcs et clercs et pour accomplir notre commune mission.

7. Ce but a paru tellement attrayant à des anglicans et des luthériens de pays avoisinants que notre nombre a cru. Les participants originels venaient de cinq pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) et de la Lettonie, d'Estonie et d'Angleterre. Dès le début, et à toutes les étapes des Conversations, nous avons pleinement informé des représentants d'Églises en Lituanie, ainsi qu'en Irlande, Écosse et pays de Galles. Leur présence et leur pleine participation furent encouragées par l'archevêque George Carey qui, avant sa nomination à Canterbury, avait été l'un des premiers délégués anglais, et chaleureusement saluées quand elles se produisirent.

8. Le texte final fit l'objet d'un accord unanime le mardi 13 octobre 1992 à Järvenpää et reçut comme titre *L'Affirmation commune de Porvoo* d'après le nom de la ville de Finlande dans la cathédrale de laquelle nous avons célébré l'eucharistie le dimanche précédent. En vérité, l'esprit dans lequel anglicans et luthériens partagèrent l'eucharistie et la prière du matin et du soir tout au long de ces rencontres joua un rôle important en nous acheminant ensemble, sous le regard de Dieu, vers une manière commune d'envisager les choses.

9. En ce qui concerne la structure et le contenu de ce rapport, nous avons les quelques observations suivantes à formuler :

Le chapitre 1 dresse le décor, du point de vue du passé et du présent, et ancre fermement les discussions doctrinales dans le contexte de la mission de l'Église. À cet égard il emprunte le même itinéraire que le Rapport de Niagara.

Le chapitre 2 détaille notre accord sur la nature de l'Église et le but de l'unité visible. Les par. 20 et 28 sont de grande importance pour le raisonnement ultérieur.

Le chapitre 3 recense rapidement les domaines dans lesquels anglicans et luthériens partagent les mêmes convictions. Les douze sections du par. 32 s'appuient sur les accords doctrinaux réalisés lors de dialogues antérieurs.

Le chapitre 4 commence par identifier dans le par. 34 le problème à résoudre le plus important : c'est-à-dire le ministère épiscopal et son rapport avec la succession. Le rapport innove, ainsi que l'annonce le par. 35. Les sections qui suivent méritent d'être soigneusement étudiées. Pour libérer nos Églises de manières de voir limitées et négatives, ce chapitre décrit une manière plus approfondie de comprendre l'apostolicité, la charge épiscopale et la succession historique comme « signe ». Ce raisonnement théologique est lié, à nouveau, dans le par. 54 au contexte de la mission et ses conclusions sont résumées dans les paragraphes 56-57.

Étant donné que cette partie du rapport est née de la réalité empirique de la vie de nos Églises dans douze pays différents, nous renvoyons le lecteur à la série des douze essais historiques sur l'épiscopat dans nos Églises et à l'introduction du chanoine Christopher Hill aux Essais sur l'Église et le ministère dans le Nord de l'Europe³. En ce qui concerne la compréhension luthérienne de l'ordination dans les Églises nordiques et baltes, les lecteurs anglicans trouveront une aide précieuse dans l'analyse que fait le chanoine John Halliburton des rituels d'ordination en usage. En mentionnant ces écrits, nous ajoutons nos remerciements aux auteurs et tout particulièrement au chanoine Hill pour son travail d'édition des Essais.

Le chapitre 5 contient au par. 58 la *Déclaration de Porvoo* qui sera soumise à l'approbation des autorités compétentes de chaque Église. La clause b(v) stipule clairement que l'échange de ministres ordonnés doit se faire « en accord, le cas échéant, avec la réglementation en vigueur ». Ceci implique l'acceptation réaliste de restrictions qui peuvent exister dans chacune de nos communions, par exemple en ce qui concerne le ministère des évêques femmes (et de ceux qui ont été ordonnés par elles) ou des femmes prêtres en certains endroits, les exigences d'une connaissance suffisante de la langue locale, les qualifications professionnelles appropriées, la législation sur l'emploi, les engagements habituels, etc.

10. Nous offrons maintenant ce rapport aux Églises participantes pour qu'elles l'examinent. Le texte est en train d'être traduit dans chacune des langues concernées, mais le texte anglais est le texte définitif. Comme le souligne les par. 60 et 61 ces propositions n'entrent pas en conflit avec des relations œcuméniques existantes. Mais nous sommes bien conscients que ce rapport a des conséquences pour d'autres Églises aussi. Aussi nous recommandons que l'on prenne l'avis des partenaires œcuméniques durant le processus d'élaboration de la réponse à ce document. La méthode adoptée par ce rapport est, en principe, une méthode qui pourrait être appliquée avec d'autres partenaires œcuméniques. À eux aussi, comme à nos propres autorités ecclésiales, nous soumettons humblement ces propositions.

11. Nous espérons vivement que toutes les Églises participantes approuveront la Déclaration de Porvoo. Si tel est le cas, une contribution significative aura été faite au rétablissement de l'unité visible de l'Église du Christ. Dès que l'une des Églises anglicanes et l'une des Églises luthériennes auront approuvé la Déclaration, ses dispositions pourront entrer en vigueur entre ces Églises, à condition qu'elles aient modifié les lois ou règlements qui pourraient avoir besoin de l'être. On ne pourra apprécier toutes les conséquences de la Déclaration qu'avec le temps. Il est envisagé que des célébrations publiques n'inaugureront pas nos nouvelles relations tant que toutes les Églises n'auront pas donné leur réponse.

12. Durant la célébration de l'eucharistie dans la cathédrale de Porvoo, le dernier dimanche de nos Conversations, le prédicateur nous a rappelé qu'il ne nous suffit pas de nous réjouir de nos traditions anglicanes et luthériennes. Si l'Évangile doit définir et façonner la vie de nos communautés, il faut que nous soyons non seulement fidèles à la tradition dont nous avons hérité mais prêts aussi à accueillir de nouvelles exigences. Les Églises nationales ont un défi particulier à relever : exercer un rôle critique et prophétique dans la vie de la nation, et rendre témoignage à l'unité en Christ qui transcende les loyautés et les frontières nationales. Nous

croyons que les idées et les propositions contenues dans ce rapport constituent un moyen d'être plus proches pour faire face ensemble à ce défi, et permettre à nos Églises d'être plus efficacement témoins et servantes du Christ non seulement dans leur propre nation et milieu culturel mais aussi dans le contexte européen plus large.

David TUSTIN

Évêque de Grimsby

Tore FURBERG

ancien évêque de Visby

Johannesburg, février 1993

I. DRESSER LE DÉCOR

A. Une occasion nouvelle

1. Sous la conduite gracieuse de Dieu, anglicans et luthériens partagent sur la terre entière mission et service et découvrent combien ils ont en commun. En Europe, pendant des siècles, nos Églises ont vécu côte à côte dans des pays différents. Pendant longtemps nos Églises ont maintenu dans les pays les uns des autres des aumôneries dont la signification s'accroît avec la croissance de la mobilité de la population entre les Églises. Là où les deux traditions ecclésiales sont présentes au même endroit, comme en Amérique du Nord et du Sud et dans l'Est africain, de nouvelles relations se sont développées et de nouveaux accords locaux ont été conclus. En même temps, on constate une proximité croissante entre anglicans et luthériens en Europe, ce qui nous convainc que le moment est venu de revoir et de réviser les accords existants.

2. Ces accords⁴, qui rendent possibles différents degrés de communion, n'ont été que partiellement appliqués. Tel a été le cas, par exemple, avec les pays baltes du fait de la situation politique pendant cinquante ans, de 1939 à 1989. Ces accords sont très différents les uns des autres parce que dans le passé les anglicans n'ont pas traité de la même manière avec les différentes Églises luthériennes, surtout du fait du critère de l'épiscopat historique. Cependant les Églises nordiques et baltes ont toujours joui entre elles de la communion eucharistique. De plus, les pays nordiques se considèrent de plus en plus comme une région, et leurs Églises coopèrent maintenant étroitement les unes avec les autres et au sein de la Conférence nordique des Évêques et du Conseil œcuménique nordique. Les changements politiques en Europe de l'Est ont donné un nouvel espoir aux Églises des pays baltes. Elles développent maintenant leur vie propre et leur contribution à la vie œcuménique va croissante. La coopération avec elles devient plus importante dans une situation en mutation rapide offrant de nouvelles possibilités aux Églises.

3. Les Églises nordiques et baltes veulent avoir des relations avec les Églises anglicanes de Grande-Bretagne et d'Irlande pas simplement en tant qu'Églises nationales distinctes mais aussi comme groupe d'Églises. La Commission est heureuse des nouveaux liens avec l'Église luthérienne de Lituanie. Elle croit que les possibilités d'un accord nouveau, qui ne ferait pas de discrimination entre nos Églises, est en train de s'offrir à nous.

4. Nous y sommes encouragés par une convergence théologique évidente dans plusieurs conversations anglicanes-luthériennes. Bien plus, l'acceptation officielle de la Déclaration de Meissen par l'Église d'Angleterre et l'Église protestante en Allemagne témoigne d'une compréhension commune grandissante de l'Église.

5. Les anglicans et les luthériens sont aidés, également, par la convergence œcuménique plus large à laquelle Églises orthodoxes, catholique romaine et protestantes ont contribué, sur les doctrines de l'Église, du ministère et des sacrements. Cette convergence nous a permis d'avancer au-delà des façons de penser et des incompréhensions qui ont bloqué la recherche de l'unité entre anglicans et luthériens. La compréhension de l'Église comme Corps du Christ, comme peuple de Dieu qui chemine, comme communion (*koinonia*), et aussi comme participation à la mission et au service de Dieu pour le monde a été d'une particulière importance. Cela permet d'aborder d'une façon nouvelle la question du ministère ordonné et de la « supervision » (*episcopè*).

6. Par-dessus tout, nous faisons face au défi commun de nous engager dans la mission de Dieu auprès des peuples de nos nations et de notre continent en un temps particulièrement favorable, que l'on peut à bon droit nommer un *kairos*.

B. Notre fondement commun comme Églises

7. La foi, le culte et la spiritualité de nos Églises sont enracinées dans la tradition de l'Église apostolique. Nous sommes en continuité avec l'Église des périodes patristiques et médiévales à la fois directement et par les intuitions de la période de la Réformation. Pour chacun d'entre nous son Église fait partie de l'Église de Jésus-Christ, une, sainte et catholique, et participe en vérité à la mission apostolique de tout le peuple de Dieu. Nous avons en partage l'héritage liturgique de tout le christianisme occidental et aussi les accents mis par la Réforme sur la justification par la foi et la parole et les sacrements comme moyens de grâce. Tout cela est incorporé dans nos documents confessionnels et liturgiques et reconnu de plus en plus comme un lien essentiel entre nos Églises et comme une contribution au mouvement œcuménique au sens large.

8. En dépit de la séparation géographique et d'une grande diversité de langues, cultures et dans leur développement historique, les Églises anglicanes et luthériennes en Grande-Bretagne et en Irlande et dans les pays nordiques et baltes ont beaucoup en commun, y compris du point de vue de l'histoire. Des missionnaires anglo-saxons et celtes ont joué un rôle significatif dans l'évangélisation du Nord de l'Europe et fondé quelques-uns des sièges épiscopaux historiques des contrées nordiques. La poursuite sans césure du témoignage d'évêques successifs dans les diocèses et le maintien de la vie pastorale et liturgique dans les cathédrales et les Églises de nos nations sont une manifestation importante de la continuité de la vie chrétienne à travers les âges et de l'unité entre les Églises de Grande-Bretagne, d'Irlande et du Nord de l'Europe.

9. Chacune de nos Églises a joué un rôle significatif dans le développement spirituel et social de la nation dans laquelle elle a été établie. Nous avons pris conscience de notre mission et de notre ministère envers tous dans nos nations. La plupart de nos Églises ont eu une responsabilité pastorale et parfois légale à l'égard de la majorité de la population de nos pays. Cette tâche est maintenant réalisée de manière croissante en coopération avec d'autres Églises.

C. Notre mission commune aujourd'hui

10. Nos Églises et nos nations font face aujourd'hui à des tâches et des occasions nouvelles, dans le contexte de nombreux changements idéologiques, sociaux et politiques en Europe. Ceux-ci comprennent :

(a) une conscience croissante des nations européennes de leur interdépendance et de leur responsabilité mutuelle, et du besoin de rectifier les injustices nées des guerres européennes au cours des siècles, tout particulièrement le vingtième, qui ont affecté l'ensemble du monde ;

(b) de nouvelles occasions – particulièrement spectaculaires dans le contexte balte – pour l'évangélisation, la ré-évangélisation et le travail pastoral dans l'ensemble de nos pays, et le défi de reformuler la foi chrétienne dans le contexte d'un matérialisme dominant et pour répondre au besoin de valeurs spirituelles de beaucoup ;

(c) le besoin de réagir au vide né de l'effondrement d'un système politique monolithique en Europe de l'Est et au caractère de plus en plus multiforme de la société en Grande-Bretagne, en Irlande et dans les pays nordiques ;

(d) des possibilités de travailler pour la paix, la justice, les droits de l'homme, pour diminuer l'inégalité entre les nations prospères et celles qui s'appauvrissent et souffrent d'une dépendance économique anormale, et protéger les droits et la dignité des pauvres et des abandonnés – en particulier, migrants, réfugiés et minorités ethniques ;

(e) un débat écologique à l'intérieur et entre les nations d'Europe du Nord, pour lequel les Églises ont commencé à élaborer une théologie positive de la création et de l'incarnation qui fonde la valeur permanente de la terre et de la vie sous toutes ses formes ;

(f) un besoin de dialogue et de compréhension avec les populations d'autres races, cultures et traditions religieuses comme partenaires et concitoyens d'une nouvelle Europe.

11. Toutes les grandes Églises d'Europe se consultent maintenant sur ces questions, surtout dans le cadre des suites à donner au Rassemblement œcuménique européen (Bâle, 1989), sous l'égide de la Conférence des Églises Européennes (KEK) et du Conseil des conférences épiscopales [catholiques] d'Europe (CCÉE). Nous sommes engagés à encourager ce processus de consultation et à jouer un rôle actif dans les initiatives auxquelles elle donne lieu. Dans ces efforts conjoints au service du témoignage et de la mission nous bâtissons sur l'unité dont nous jouissons déjà, et contribuons à l'approfondissement de l'unité qui est devant nous.

12. Au sein de la Fédération luthérienne mondiale et de la Communion anglicane nos Églises sont devenues conscientes de la nécessité de faire face aux problèmes et d'entreprendre leurs tâches dans une perspective globale.

13. Face à toutes les questions qui naissent de notre commune mission aujourd'hui, nos Églises sont appelées ensemble à proclamer un devoir de servir le monde dans toute sa dimension et les sociétés dans lesquelles elles sont établies. De même, ensemble elles sont appelées à proclamer l'espérance chrétienne, née de la foi, qui donne un sens dans des sociétés caractérisées par l'ambiguïté. Elles sont appelées ensemble à proclamer l'amour de Dieu qui guérit et la réconciliation dans des sociétés blessées par la persécution, l'oppression et l'injustice. Cette proclamation commune par la parole et le sacrement manifeste le mystère de l'amour de Dieu, de la présence de Dieu et du Royaume de Dieu.

II. LA NATURE ET L'UNITÉ DE L'ÉGLISE

A. Le Royaume de Dieu et le Mystère et la raison d'être de l'Église

14. Le temps présent exige de nous, Églises, quelque chose de neuf. Notre accord, tel qu'il est transcrit dans ce texte, sur la nature de l'Église et son unité a des implications pour la manière dont nous relevons les défis de notre temps. Nous en sommes venus à nous rendre compte de plus en plus clairement que nous ne sommes pas des étrangers les uns pour les autres, mais « concitoyens des membres du peuple de Dieu, de la famille de Dieu... construits sur le fondement des apôtres et des prophètes, avec Jésus-Christ lui-même comme pierre angulaire » (Ep 2,19-20). Par le don de la grâce de Dieu, nous avons été attirés dans la sphère de la volonté de Dieu de se réconcilier tout ce qu'il a créé et maintient (2 Co 5,17-19), pour libérer la création de tout esclavage (Rm 8,19-22) et pour tout rassembler dans l'unité en lui (Ep 1,9s.). Le but ultime et la mission de Dieu en Christ est la restauration et le renouveau de tout ce qu'il a fait, la venue du Royaume dans sa plénitude.

15. Pour nous amener à l'unité avec lui, le Père a envoyé son Fils Jésus-Christ dans le monde. Par la vie, la mort et la résurrection du Christ, l'amour de Dieu se révèle et nous sommes sauvés des puissances du péché et de la mort (Jn 3,16-18). Par la grâce, reçue au moyen de la foi, nous sommes établis dans une juste relation avec Dieu. Nous sommes ramenés de la mort à une vie nouvelle (Rm 6,1-11), nés à nouveau, faits fils et filles par adoption et rendus libres pour la vie de l'Esprit (Ga 5,4 ; Rm 8,14-17). Tel est le cœur de l'Évangile, proclamation de l'Église, et par cette proclamation Dieu rassemble son peuple. À chaque époque, depuis les temps apostoliques la proclamation de cet Évangile en acte et en parole a été la raison d'être de l'Église : « Ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons à vous aussi, afin que vous soyez en communion (*koinonia*) avec nous dans la communion (*koinonia*) que nous avons avec le Père et son Fils Jésus-Christ » (1 Jn 1,3).

16. Croire c'est reconnaître, par la grâce de Dieu, que la lumière est venue dans le monde, que la Parole a été faite chair et qu'elle a habité parmi nous et nous a donné le droit de devenir enfants de Dieu (Jean 1,1-13). La foi, en tant que vie en communion avec le Dieu Trine, nous introduit dans la vie commune de l'Église, le corps de Christ, nous y maintient et nous y nourrit. C'est le don du pardon qui nous délivre de l'esclavage au péché et de l'angoisse d'essayer de nous justifier par nous-mêmes, nous libérant pour une vie de gratitude, d'amour et d'espérance. Nous avons été sauvé par la grâce, par le moyen de la foi (Ep 2,8).

17. L'Évangile nous convoque à cette vie en communion avec Dieu et les uns avec les autres (*koinonia*). Au baptême le Saint-Esprit nous unit avec le Christ dans sa mort et sa résurrection (Rm 6,1-11 ; 1 Co 12,13) ; dans l'eucharistie nous sommes nourris et fortifiés comme membres du corps unique par la participation au corps et au sang du Christ (1 Co 10,16s.). L'Église et l'Évangile sont nécessairement en relation l'un avec l'autre. La foi en Jésus, le Christ, comme fondement du règne de Dieu, naît de la proclamation visible et audible de l'Évangile par la parole et les sacrements. Et il n'y a pas de proclamation de la parole et des sacrements sans une communauté et son ministère. Ainsi, la communion de l'Église est constituée par la proclamation de la parole et la célébration des sacrements, servies par le ministère ordonné. Par ces dons, Dieu crée et maintient l'Église et donne naissance journallement à la foi, l'amour et la vie nouvelle.

18. L'Église en tant que communion doit être considérée comme étant au service du projet ultime de Dieu. Pour la gloire de Dieu, elle existe, en obéissance à la mission du Christ, pour servir la réconciliation de l'humanité et de toute la création (Ep 1,10). Par conséquent l'Église est envoyée dans le monde comme un signe, un instrument et un avant-goût d'une réalité qui vient d'au-delà de l'Histoire, le Royaume de Dieu. L'Église donne corps au mystère du salut, d'une humanité nouvelle réconciliée avec Dieu et avec elle-même par Jésus-Christ (Ep 2,14 ; Col 1,19-27). Par son ministère de service et de proclamation, elle désigne la réalité du Royaume ; et dans le pouvoir de l'Esprit-Saint elle participe à la mission divine par laquelle le Père a envoyé le Fils pour être le sauveur du monde (1 Jn 4,14 ; cf. Jn 3,17).

19. Le Saint-Esprit accorde à la communauté des dons divers et complémentaires. Ils sont pour le bien de tout le peuple et se manifestent dans des actes de service au sein de la communauté et à l'intention du monde. Tous les membres de la communauté sont appelés à découvrir, avec son aide, les dons qu'ils ont reçus et à les utiliser pour l'édification de l'Église et pour le service du monde vers lequel l'Église est envoyée⁵.

20. L'Église est une réalité divine qui est sainte et transcende la présente réalité finie ; en même temps, en tant qu'institution humaine, elle partage le morcellement de toute

communauté humaine dans son ambiguïté et sa fragilité. L'Église est toujours appelée à se repentir, se réformer et à être renouvelée, et doit se confier en toutes circonstances à la miséricorde et au pardon de Dieu. Les Écritures tracent le portrait d'une Église qui vit à la lumière de l'Évangile :

- c'est une Église enracinée et fondée dans l'amour et le grâce du Seigneur Christ ;
- c'est une Église toujours joyeuse, continuellement en prière et qui rend grâces même dans la souffrance ;
- c'est une Église en route, un peuple de Dieu qui possède une nouvelle citoyenneté dans les cieux, une nation sainte et un sacerdoce royal ;
- c'est une Église qui confesse d'une seule voix la foi apostolique en parole et en acte, la foi commune à toute l'Église en tout lieu et en tout temps ;
- c'est une Église avec une mission envers tous, de toute race et de toute nation, qui prêche l'Évangile, proclame le pardon des péchés, baptise et célèbre l'eucharistie ;
- c'est une Église au service de laquelle se trouve un ministère apostolique ordonné, envoyé par Dieu pour rassembler et nourrir le peuple de Dieu en tout lieu, relier et unir à l'Église universelle dans la communion des saints toute entière ;
- c'est une Église qui manifeste par sa communion visible la puissance de Dieu pour guérir et rassembler, au milieu des divisions de l'humanité ;
- c'est une Église dans laquelle les liens de la communion sont suffisamment forts pour lui permettre de rendre un réel témoignage dans le monde, garder et interpréter la foi apostolique, prendre des décisions, enseigner avec autorité, et partager ses biens avec ceux qui sont dans le besoin ;
- c'est une Église qui réalise quelle espérance Dieu a mise devant elle, la richesse et la gloire de la part que Dieu lui a donné dans l'héritage de son peuple, et l'immensité des ressources de la puissance de Dieu pour ceux qui se confient en lui, et qui agit en conséquence.

Ce portrait de l'Église n'est en aucune façon complet ; néanmoins, il s'offre à nos Églises comme un appel à la fidélité de nos vies et comme un rappel du besoin constant de repentance et de renouvellement.

B. La nature de la Communion et le but de l'Unité

21. Les Écritures décrivent l'unité comme une communion joyeuse avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ (cf 1 Jn 1,1-10), aussi bien que comme une communion entre ses membres. Jésus prie pour que les disciples soient un comme le Père est en lui et lui dans le Père, afin que le monde croie (Jn 17,21). Parce que l'unité de l'Église est fondée dans les relations mystérieuses entre les personnes de la Trinité, cette unité appartient nécessairement à sa nature. L'unité du Corps du Christ est mise en relation avec « un Esprit..., une espérance..., un Seigneur, une foi, un baptême, un Dieu et Père de tous » (Ep 4,4-6). La communion entre les chrétiens et les Églises ne doit pas être considérée comme une réalisation humaine. Elle est déjà donnée en Christ comme un don à recevoir, et « comme tout bienfait, l'unité vient aussi du Père par le Fils dans le Saint-Esprit »⁶.

22. Dans cet éclairage, la désunion doit être considérée comme une situation anormale. Malgré nos péchés et nos schismes, l'unité à laquelle nous sommes convoqués a déjà commencé à être manifestée dans l'Église. Elle exige d'être traduite plus pleinement dans des structures visibles afin que l'on voie, par l'Esprit, que l'Église est le corps du Christ et

le signe, l'instrument et l'avant-goût du Royaume. Dans cette perspective, toutes les traditions confessionnelles sont provisoires.

23. L'unité visible, cependant, ne doit pas être confondue avec l'uniformité. « L'unité en Christ n'existe pas en dépit de la diversité et en opposition à elle, mais elle est donnée dans et avec la diversité ». Parce que cette diversité correspond à la pluralité des dons de l'Esprit-Saint à l'Église, c'est un concept d'une importance ecclésiale fondamentale, pertinent pour tous les aspects de la vie de l'Église, et non une simple concession au pluralisme théologique. Et l'unité et la diversité de l'Église sont fondées, en dernière analyse, dans la communion de Dieu la Sainte Trinité.

24. La force de l'unité, les ressources de la diversité sont assurées par les liens de la communion. La communion avec Dieu et avec les croyants est manifestée dans l'unique baptême en réponse à la prédication apostolique ; dans la célébration unie de l'eucharistie qui construit l'unique corps du Christ ; et dans l'unique ministère mis à part par la prière et l'imposition des mains. Cette unité se traduit aussi dans une communion dans l'amour ; par elle les chrétiens sont liés les uns aux autres par un engagement consacré, avec des responsabilités mutuelles, des biens spirituels communs et l'obligation de partager leurs ressources temporelles. Déjà dans les Actes des Apôtres nous pouvons discerner ces liens : « Ceux qui acceptèrent ses paroles [celles de Pierre] furent baptisés... Ils persévéraient dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle, la fraction du pain et la prière... Et tous ceux qui avaient cru étaient ensemble et avaient tout en commun » (Ac 2,41ss.).

25. Dans le récit du livre des Actes des Apôtres ce partage d'une vie commune est servi par le ministère apostolique. C'est une description de la façon dont ce ministère nourrit la richesse de la diversité tout en maintenant l'unité. Par le ministère de Pierre et de Paul, les Gentils aussi sont baptisés. Face aux menaces de divisions, cette décision radicale est ratifiée par l'Église assemblée en concile (Ac 15). Cela illustre le rôle des responsables apostoliques et de leur place dans les conciles de l'Église.

26. Cette manière de comprendre la communion a été décrite de la manière suivante :

L'unité de l'Église donnée en Christ, et fondée dans le Dieu-Trinité, se réalise dans la communion à la fois dans la Parole annoncée, dans les sacrements et dans le ministère institué par Dieu et à transmettre par ordination. Elle est vécue dans l'unité de la foi que nous attestons, confessons et enseignons ensemble, dans l'unité de l'espérance et de la charité, qui fonde et requiert une communion pleine et engagée entre nous. Elle a besoin d'une forme extérieure et visible, qui fasse place à la différenciation interne et à la diversité spirituelle, en même temps qu'au changement et au développement historiques. Cette communion, aux dimensions universelles dans l'espace et le temps, a pour vocation d'être présente au monde, par le témoignage et le service.⁷

27. Déjà dans le Nouveau Testament surgit le scandale de la désunion entre chrétiens (1 Co 1,11-13 ; 1 Jn 2,18-19). Les Églises qui ne sont pas visiblement unies, pour des raisons historiques ou parce qu'elles l'ont délibérément voulu, sont contraintes par leur foi à travailler et à prier pour retrouver leur unité visible et approfondir leur communion spirituelle. L'Église a devant elle l'unité comme but pour toute la création (Ep 1), lorsque le monde entier sera réconcilié avec Dieu (2 Co 5). La communion est ainsi le fruit de la rédemption et nécessairement une réalité eschatologique. Les chrétiens ne peuvent jamais tolérer la désunion. Ils sont obligés, pas simplement de garder et maintenir, mais bien de promouvoir et nourrir la réalisation la plus avancée possible de communion entre les Églises et en leur sein.

28. Une telle communion a des aspects variés et liés les uns aux autres. Elle exige un accord dans la foi ainsi que la célébration commune des sacrements, maintenus par un ministère uni et des formes collégiales et conciliaires de consultation sur les questions de foi, de vie et de témoignage. Ces expressions de la communion peuvent avoir besoin d'être inscrites dans les lois et règlements de l'Église. La plénitude de la communion exige que tous ces aspects visibles de la vie de l'Église soient imprégnés d'une communion spirituelle profonde, d'une croissance ensemble dans une même pensée, un même souci et un même soin de l'unité (Ph 2,2).

III. NOS ACCORDS DANS LA FOI

29. Anglicans de Grande-Bretagne et d'Irlande et luthériens des pays nordiques et baltes ne se sont à aucun moment condamnés en tant qu'Églises et ne se sont jamais séparés de manière formelle. Mais une mise en œuvre plus profonde de la communion est certainement désirable et paraît maintenant possible, sans nier la diversité légitime et fructueuse qui s'est développée au cours des temps dans des façons distinctes de confesser notre foi. Les anglicans ont eu tendance à mettre l'accent sur l'importance de la liturgie pour confesser la foi de l'Église. Les luthériens, sans nier cet aspect des choses, ont eu tendance à donner plus d'importance à la confession doctrinale. Les uns et les autres, cependant, considèrent la *lex orandi* et la *lex credendi* comme étant étroitement liées. La Confession d'Augsbourg et les Trente-Neuf Articles sont le produit de circonstances différentes en réponse à des besoins différents et ils ne jouent pas le même rôle dans la vie des Églises. Des formulations leur sont communes et portent un témoignage à la communauté de foi dans l'Église à travers les siècles. À partir de ce fondement, les contacts et les échanges œcuméniques modernes ont aidé à clarifier, de manière substantielle, certaines questions résiduelles, en mettant en évidence, avec plus de précision, dans quelle mesure nous comprenons de la même manière la nature et la raison d'être de l'Église et avons un accord fondamental dans la foi. Nous sommes maintenant appelés à un approfondissement de la communion, à progresser sur le chemin de l'unité visible et d'une nouvelle cohérence dans notre commun témoignage en parole et actes à l'unique Seigneur, l'unique foi et l'unique baptême.

30. Dans ce but, nous présentons ci-dessous notre accord substantiel dans la foi. Nous puiserons dans *Baptême, Eucharistie, Ministère* (le texte de Lima), et dans les réponses officielles des Églises à ce texte. Nous puiserons aussi dans des tentatives précédentes pour préciser l'étendue et la nature des accords entre luthériens et anglicans. Au nombre de ces documents le Rapport de Pullach de 1973, le Rapport d'Helsinki de 1983, le Rapport de Cold Ash de 1983, les *Implications de l'Évangile* de 1988, l'*Affirmation commune de Meissen* de 1988 et le Rapport de Niagara de 1988. Tous témoignent de l'unité substantielle dans la foi entre anglicans et luthériens. Nous sommes au bénéfice de leurs conclusions qui constituent une contribution à notre accord dans la foi. De plus, nous avons abondamment fait usage des résultats respectifs des dialogues entre anglicans et catholiques et entre catholiques et luthériens.

31. L'accord dans la foi réalisé dans le texte anglicans-luthériens se trouve confirmé dans une résolution de la Conférence de Lambeth de 1988, où il est déclaré que la Conférence reconnaît, sur la base du très large consensus auquel ont abouti les dialogues internationaux, régionaux et nationaux entre anglicans et luthériens et à la lumière de la communion centrée dans la Parole et les Sacrements vécue dans la tradition les uns des autres, la présence de l'Église de Jésus-Christ dans la Communion luthérienne comme dans la nôtre.⁸

La Huitième Assemblée de la Fédération luthérienne Mondiale à Curitiba a de même affirmé en février 1990 :

Cette Assemblée décide que la FLM confirme son engagement de vouloir atteindre le but de la pleine communion avec les Églises de la Communion anglicane, et appelle les Églises membres de la FLM à entreprendre les pas appropriés en vue de ce but... La FLM prend acte avec reconnaissance des pas déjà entrepris par des Églises membres de la FLM sur le chemin de la communion ecclésiale avec le partenaire anglican tant aux niveaux nationaux que régionaux et elle encourage les Églises membres à poursuivre dans cette direction⁹.

32. Nous recensons ici, résumés, les points principaux qui nous sont communs en matière de foi et de pratique :

a. Nous acceptons les écritures canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, prophétiques et apostoliques, comme rendant compte et témoignant de la révélation de Dieu en Jésus-Christ de manière suffisante, inspirée et faisant autorité¹⁰. Nous lisons les Écritures, dans le cadre du culte, dans le langage du peuple, convaincus que dans les Écritures – en tant que Parole de Dieu et témoignage rendu à l'Évangile – la vie éternelle est offerte à toute l'humanité, et qu'elles contiennent tout ce qui est nécessaire au salut.

b. Nous croyons que la volonté et le commandement de Dieu sont essentiels à la proclamation, la foi et la vie chrétienne. Le commandement de Dieu nous engage à aimer Dieu et notre prochain, et à vivre et servir à sa louange et à sa gloire. En même temps le commandement de Dieu nous révèle notre péché et notre besoin constant de sa miséricorde.

c. Nous croyons et proclamons l'Évangile qu'en Jésus-Christ Dieu aime et sauve le monde. Nous « partageons une compréhension commune de la grâce justifiante de Dieu, c'est-à-dire que nous sommes comptés pour justes et sommes rendus justes devant Dieu par grâce par le moyen de la foi à cause des mérites de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, et non du fait de nos œuvres ou de nos mérites... Nos deux traditions affirment que la justification conduit et doit conduire à des "œuvres bonnes" ; la foi authentique s'exprime dans l'amour »¹¹. Nous recevons le Saint Esprit qui renouvelle nos cœurs et nous équipe et nous appelle pour les œuvres bonnes¹². De même que la justification et la sanctification sont deux aspects inséparables d'un même acte divin, de même la foi et l'amour sont inséparables pour le croyant¹³.

d. Nous acceptons la foi de l'Église à travers les âges telle qu'elle est exprimée dans les symboles de Nicée Constantinople et des Apôtres et nous confessons les dogmes trinitaires et christologiques fondamentaux auxquels ces symboles rendent témoignage. C'est dire que nous croyons que Jésus de Nazareth est vrai Dieu et vrai Homme, et que Dieu est un Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit¹⁴. Cette foi est confirmée explicitement à la fois dans les Trente-Neuf Articles de Religion¹⁵ et dans la Confession d'Augsbourg¹⁶.

e. Nous confessons et célébrons la foi apostolique dans la louange liturgique. Nous reconnaissons dans la liturgie à la fois une célébration du salut en Christ et un facteur significatif dans la formation du *consensus fidelium*. Nous nous réjouissons de l'étendue de notre « tradition commune de spiritualité, de liturgie et de vie sacramentelle » qui nous a donné des manières communes de célébrer et des textes, cantiques, récitatifs et prières communs. Nous sommes influencés par le même renouveau liturgique et par une grande variété d'expressions reflètes de contextes culturels différents¹⁷.

f. Nous croyons que l'Église est constituée et maintenue par le Dieu Trinité à travers l'action salvatrice de Dieu dans la parole et les sacrements. Nous croyons que l'Église est un signe, un instrument et un avant-goût du Royaume de Dieu. Mais nous reconnaissons aussi qu'elle est en constant besoin d'être réformée et renouvelée¹⁸.

g. Nous croyons que par le baptême, avec de l'eau, au nom de la Trinité, Dieu unit le baptisé à la mort et à la résurrection du Christ, l'introduit à l'Église une, sainte, catholique et apostolique, et lui confère le don gracieux de la vie nouvelle dans l'Esprit. Étant donné que dans nos Églises nous chérissons et pratiquons le baptême des petits enfants, nous prenons également au sérieux nos responsabilités catéchétiques en vue de l'éducation des enfants baptisés jusqu'à leur engagement responsable envers le Christ¹⁹. Dans toutes nos traditions, le baptême est suivi du rite de la confirmation. Nous reconnaissons deux pratiques dans nos Églises, qui ont toutes deux des précédents dans les premiers siècles : dans les Églises anglicanes, la confirmation est administrée par l'évêque ; dans les Églises nordiques et Baltiques, la confirmation est administrée habituellement par le ministre du lieu. Dans toutes nos Églises la confirmation inclut l'invocation du Dieu Trinité, le renouvellement de la profession de foi baptismale et une prière pour que, par le renouvellement de la grâce de son baptême, le candidat soit fortifié maintenant et pour toujours.

h. Nous croyons que le corps et le sang du Christ sont vraiment présents, distribués et reçus sous les formes du pain et du vin dans la Cène du Seigneur (l'Eucharistie). C'est ainsi que nous recevons le corps et le sang du Christ, crucifié et ressuscité, et en lui le pardon des péchés et tous les autres bienfaits de sa passion²⁰. Le mémorial eucharistique n'est pas simplement un rappel d'un événement passé et de sa signification, mais la proclamation effective par l'Église des hauts faits de Dieu²¹. Quoique nous ne puissions offrir à Dieu un sacrifice digne de lui, Christ nous unit à lui dans l'offrande qu'il fait de sa vie au Père, le sacrifice unique, complet, parfait et suffisant, offert une fois pour toutes. Dans l'eucharistie Dieu lui-même agit, donnant vie au corps du Christ et renouvelant chacun de ses membres²². Lorsqu'elle célèbre l'Eucharistie, l'Église est reconstituée et nourrie, fortifiée dans la foi et l'espérance, dans le témoignage et le service quotidien. Ici nous avons déjà un avant-goût de la joie éternelle du Royaume de Dieu²³.

i. Nous croyons que tous les membres de l'Église sont appelés à participer à sa mission apostolique. Tous les baptisés reçoivent donc des dons et des ministères divers du Saint-Esprit. Ils sont appelés à offrir leur être en « sacrifice vivant » et à intercéder pour l'Église et le salut du monde²⁴. C'est le sacerdoce commun à tout le peuple de Dieu et la vocation au ministère et au service (1 P 2,5).

j. Nous croyons que dans la communauté de l'Église le ministère ordonné existe pour servir le ministère de tout le peuple de Dieu. Nous tenons le ministère ordonné de la parole et des sacrements pour une charge divinement instituée et, comme telle, pour un don de Dieu à son Église²⁵. Les ministres ordonnés sont en relation, comme tous les chrétiens, à la fois avec le sacerdoce du Christ et avec le sacerdoce de l'Église²⁶. Cette unité fondamentale du ministère ordonné est exprimée dans le service de la parole et des sacrements. Dans la vie de l'Église cette unité a pris une forme différenciée. Le triple ministère de l'évêque, du prêtre et du diacre est devenu le modèle habituel dans l'Église des premiers siècles et beaucoup d'Églises le conservent aujourd'hui, parfois de manière partielle. « Le triple ministère de l'évêque, du presbytre et du diacre peut servir aujourd'hui d'expression à l'unité que nous cherchons et aussi de moyen pour y parvenir »²⁷.

k. Nous croyons qu'un ministère de « supervision pastorale » (*episcopè*), exercé de manière personnelle, collégiale et communautaire, est nécessaire au témoignage et à la sauvegarde de l'unité et de l'apostolicité de l'Église²⁸. De plus, nous conservons et employons la charge épiscopale comme un signe de notre intention, sous le regard de Dieu, d'assurer la continuité de l'Église dans la vie et le témoignage apostoliques. Telles sont les raisons pour lesquelles toutes nos Églises ont un ministère épiscopal exercé de manière personnelle²⁹.

l. Nous partageons une même espérance dans la consommation finale du Royaume de Dieu, et nous croyons que dans cette perspective eschatologique nous sommes appelés à travailler à l'avancement de la justice, la recherche de la paix et le soin du monde créé. Les obligations du Royaume doivent gouverner notre vie dans l'Église et notre soin du monde. « La foi chrétienne, c'est que Dieu a fait la paix par Jésus "par le sang de sa croix" (Col 1, 20) établissant ainsi en lui le centre d'unité de toute la famille humaine »³⁰.

33. Ce résumé témoigne de l'importance de notre unité dans la foi et la doctrine. S'il n'est pas nécessaire que chaque tradition accepte toutes les formulations doctrinales caractéristiques de nos traditions distinctes, par contre nous devons faire face aux obstacles qui demeurent sur le chemin d'une communion plus étroite et les surmonter.

IV. L'ÉPISCOPAT AU SERVICE DE L'APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE

34. Le rapport entre l'épiscopat et la succession demeure de longue date un problème. À l'époque de la Réformation toutes nos Églises ordonnaient des évêques (le terme de surintendant fut parfois employé comme synonyme d'évêque) dans les sièges épiscopaux de l'Église catholique, manifestant ainsi leur intention de poursuivre la vie et le ministère de l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Dans certains territoires, la succession historique des évêques fut maintenue par l'ordination épiscopale tandis qu'ailleurs évêques ou surintendants furent consacrés par des prêtres conformément à ce que l'on croyait être la pratique de la première Église³¹. L'une des conséquences de cet état de fait est un manque d'unité entre les ministères de nos Églises et par voie de conséquence une gêne dans notre commun témoignage, service et mission. Pourtant, ces Églises, malgré l'interruption de la succession épiscopale, ont toujours eu la volonté de conserver la continuité de l'Église en tant qu'Église de l'Évangile servie par un ministère épiscopal et elles ont, pour cela, prit des mesures appropriées. La tradition ultérieure de ces Églises montre leur fidélité à l'apostolicité de l'Église. Au cours de ces cent dernières années, toutes nos Églises ont ressenti le besoin croissant de surmonter cette difficulté et de donner une expression commune à leur participation continue à la vie de l'Église une, sainte, catholique et apostolique.

35. Du fait de cette difficulté nous exposons maintenant plus longuement une manière de comprendre l'apostolicité de toute l'Église et, dans ce cadre, le ministère apostolique, la succession dans la charge épiscopale et la succession historique comme signe. Toutes ces questions sont interdépendantes.

A. L'apostolicité de toute l'Église

36. « Dans le Credo, l'Église confesse qu'elle est apostolique. L'Église vit dans la continuité avec les apôtres et leur proclamation. C'est le Seigneur qui a envoyé les apôtres en mission et qui continue à être présent dans l'Église. L'Esprit garde l'Église dans la tradition apostolique jusqu'au jour où l'histoire trouvera son accomplissement dans le Royaume de Dieu. La tradition apostolique dans l'Église implique la continuité dans la permanence des

caractéristiques de l'Église des apôtres : témoignage de la foi apostolique, proclamation et interprétation renouvelée de l'Évangile, célébration du baptême et de l'eucharistie, transmission des responsabilités ministérielles, communion dans la prière, l'amour, la joie et la souffrance, service auprès de ceux qui sont dans la maladie et le besoin, unité des Églises locales et partage des biens que le Seigneur a donnés à chacun »³².

37. L'Église est aujourd'hui chargée, comme le furent les apôtres, de proclamer l'Évangile à toutes les nations, parce que la bonne nouvelle au sujet de Jésus-Christ est la révélation du plan éternel de Dieu pour la réconciliation de toutes choses en son Fils. L'Église est appelée à être fidèle à la norme que constitue le témoignage apostolique rendu à la vie, à la mort, à la résurrection et à l'exaltation de son Seigneur. L'Église reçoit sa mission et le pouvoir d'accomplir cette mission comme un don du Christ ressuscité. L'Église est tout entière apostolique. « L'apostolicité signifie que l'Église est envoyée par Jésus pour être pour le monde, pour participer à sa mission et par conséquent à la mission de Celui qui a envoyé Jésus, pour participer à la mission du Père et du Fils par la dynamique de l'Esprit-Saint »³³.

38. Dieu le Saint-Esprit répand ses dons sur toute l'Église (Ep 4,11-13 ; 1 Co 12,4-11), et suscite des hommes et des femmes, laïcs et ordonnés, pour contribuer au soin de la communauté. Ainsi toute l'Église, et chacun de ses membres, participent et contribuent à la communication de l'Évangile par l'expression fidèle et la mise en œuvre des caractéristiques permanentes de l'Église des apôtres en un temps et en un lieu donnés. Ce qui est essentiel au témoignage de l'Église, ce ne sont pas simplement ses paroles, mais l'amour de ses membres les uns pour les autres, la qualité de son service de ceux qui sont dans le besoin, l'usage qu'elle fait de ses ressources financières et autres, la justice et l'efficacité de sa vie et de ses moyens d'assurer la discipline, la manière dont en son sein le pouvoir est réparti et exercé, et ses assemblées cultuelles. Tels sont ses moyens de communiquer l'Évangile. Ils doivent être centrés sur le Christ, la véritable Parole de Dieu, et jaillir de la vie dans le Saint-Esprit.

39. Ainsi la première manifestation de la succession apostolique doit être trouvée dans la tradition apostolique de l'Église tout entière. La succession est une expression de la permanence et, par conséquent, de la continuité de la mission du Christ lui-même à laquelle l'Église participe³⁴.

40. Dans le cadre de l'apostolicité de toute l'Église, il y a une succession apostolique du ministère, service et foyer de la continuité de l'Église dans sa vie en Christ et dans sa fidélité aux paroles et aux actes de Jésus transmis par les apôtres³⁵. Le ministère ordonné a une responsabilité particulière dans le témoignage à rendre à cette tradition et dans la façon dont elle la proclame toujours à nouveau, avec autorité, à chaque génération³⁶.

B. Le ministère apostolique

41. Pour nourrir l'Église, Dieu a donné le ministère apostolique, institué par notre Seigneur et transmis par les apôtres. La responsabilité principale du ministère ordonné est de rassembler et édifier le corps du Christ par la proclamation et l'enseignement de la Parole de Dieu, par la célébration des sacrements et par la conduite de la vie de la communauté dans sa louange, sa mission et son service à vocation sociale³⁷. La mise à part d'une personne, à vie, par la prière et l'imposition des mains, pour une charge ordonnée, rappelle à l'Église qu'elle reçoit sa mission du Christ lui-même et exprime la ferme intention de l'Église de vivre dans la fidélité et la reconnaissance pour cet ordre et ce don. Les différentes tâches de l'unique ministère trouvent leur expression dans la manière

dont le ministère est structuré. Le triple ministère des évêques, des prêtres et des diacres est devenu le modèle habituel pour le ministère ordonné dans la première Église. Il a, par la suite, subi des transformations considérables dans son fonctionnement pratique et connaît aujourd'hui de nouveaux développements³⁸.

42. La diversité des dons de Dieu exige leur coordination pour qu'ils puissent enrichir toute l'Église et son unité. Cette diversité et la multiplicité des tâches qu'elle entraîne, exigent un ministère de coordination. C'est au ministère de la « supervision », de l'*épiscopè*, de prendre soin de la vie de la communauté dans son ensemble, d'assurer une pastorale des pasteurs et la responsabilité de donner une vraie nourriture au troupeau du Christ, en accord avec l'ordre du Christ à travers les âges et dans l'unité avec les chrétiens d'ailleurs. L'*Episcopè* (« supervision ») est une exigence de toute l'Église et son exercice fidèle à la lumière de l'Évangile est d'une importance fondamentale pour sa vie.

43. La « supervision » de l'Église et de sa mission est la responsabilité particulière de l'évêque. La charge d'évêque est une charge de service et de communication au sein de la communauté des croyants et, avec la communauté tout entière, pour le monde. Les évêques prêchent la parole, président les sacrements et administrent la discipline de telle façon qu'ils soient des ministres pastoraux représentatifs de la « supervision », de la continuité et de l'unité dans l'Église. Ils ont la surveillance pastorale de la région à laquelle ils ont été appelés. Ils sont au service de l'apostolicité, de la catholicité et de l'unité de l'enseignement, du culte et de la vie sacramentelle de l'Église. Ils ont la responsabilité de la conduite de la mission de l'Église³⁹. Aucune de ces tâches ne devrait être exercée isolément de l'ensemble de l'Église.

44. Le ministère de supervision est exercé personnellement, collégialement et communautairement. Il est personnel parce que la présence du Christ au milieu de son peuple est particulièrement bien mise en évidence par la personne ordonnée pour proclamer l'Évangile et appeler la communauté à servir le Seigneur dans l'unité de la vie et du témoignage. Il est collégial d'abord parce que l'évêque rassemble ceux qui sont ordonnés pour qu'ils partagent les tâches du ministère et qu'ils représentent les intérêts de la communauté ; il l'est aussi parce qu'à travers la collégialité des évêques, la communauté chrétienne d'un lieu donné est mise en relation avec l'Église ailleurs, et l'Église universelle avec cette communauté. Il est communautaire parce que l'exercice du ministère ordonné est enraciné dans la vie de la communauté et exige que la communauté participe à la découverte de la volonté de Dieu et de la conduite de l'Esprit. Dans la plupart de nos Églises aujourd'hui cette dimension communautaire prend forme dans la vie synodale. Les évêques, avec les autres ministres et toute la communauté, sont responsables de la transmission ordonnée de l'autorité ministérielle dans l'Église⁴⁰.

45. Les dimensions personnelle, collégiale et communautaire de la « supervision » trouvent leur expression aux niveaux local, régional et universel de la vie de l'Église.

C. La Charge Épiscopale au service de la Succession Apostolique

46. Le fondement ultime de la fidélité de l'Église, en continuité avec les Apôtres, est la promesse du Seigneur et la présence de l'Esprit-Saint à l'œuvre dans toute l'Église. La continuité du ministère de la « supervision » doit être comprise dans le cadre de la continuité de la vie apostolique et de la mission de toute l'Église. La succession apostolique dans la charge épiscopale est une manière visible et personnelle de centrer l'apostolicité de toute l'Église.

47. La continuité dans la succession s'exprime dans l'ordination ou la consécration d'un évêque. Lors de cet acte, le peuple de Dieu s'assemble pour confirmer le choix du candidat et prier pour lui. Lors de l'imposition des mains par l'évêque consécrateur et par d'autres représentants, accompagnée de la prière, toute l'Église fait appel à Dieu en se confiant dans sa promesse de répandre l'Esprit-Saint sur le peuple de l'alliance (Es 11, 1-3 ; cf. *Veni Creator Spiritus*). Le geste biblique de l'imposition des mains est riche de sens. Il peut signifier, entre autres, identification, délégation ou accueil. Il est pratiqué dans des contextes variés : confirmation, réconciliation, guérison et ordination. D'une part, par l'imposition des mains, un don de Dieu, déjà accordé, est reconnu et confirmé ; d'autre part il est parachevé en vue du service. La signification précise de l'imposition des mains en tant que signe est donnée par la prière ou la déclaration qui l'accompagne. Dans le cas de l'épiscopat, ordonner par la prière et l'imposition des mains c'est faire ce que faisaient les apôtres et l'Église au cours des âges.

48. Lors de la consécration d'un évêque, le signe est efficace de quatre manières différentes : il témoigne de la confiance de l'Église dans la fidélité de Dieu à son peuple et dans la promesse de la présence du Christ avec son Église, par le pouvoir de l'Esprit-Saint, jusqu'à la fin des temps ; deuxièmement, il exprime la volonté de l'Église d'être fidèle à l'initiative et au don de Dieu, en vivant dans la continuité de la foi apostolique et de la tradition ; troisièmement la participation d'un groupe d'évêques à l'imposition des mains signifie qu'eux-mêmes, et leurs Églises, acceptent le nouvel évêque et, ainsi, la catholicité des Églises⁴¹ ; quatrièmement, l'imposition des mains transmet la charge ministérielle et son autorité en accord avec la volonté et l'institution divine. Ainsi, lors de l'acte de consécration, l'évêque reçoit le signe de l'approbation divine et le mandat permanent de conduire son Église particulière dans la foi commune et la vie apostolique de toutes les Églises.

49. La continuité signifiée dans la consécration d'un évêque à son ministère ne peut être séparée de la continuité de la vie et du témoignage du diocèse auquel il est appelé. En ce qui concerne très concrètement nos Églises, la continuité représentée dans le fait qu'il occupe un siège épiscopal historique est une réalité qui dépasse le cadre de sa personne. Le maintien du modèle diocésain et paroissial pour la vie pastorale et le ministère reflète l'intention des Églises de poursuivre l'exercice du ministère apostolique de la parole et des sacrements de l'Église universelle.

D. La Succession Épiscopale Historique comme Signe

50. Toute l'Église est un signe du Royaume de Dieu⁴². L'acte de l'ordination est un signe de la fidélité de Dieu à son Église, surtout en relation avec la conduite de sa mission. Ordonner un évêque dans la succession historique (c'est-à-dire dans une continuité voulue avec les apôtres eux-mêmes) est aussi un signe⁴³. En agissant ainsi, l'Église fait part de son souci de la continuité dans la totalité de sa vie et de sa mission, et renforce sa détermination de manifester les caractères permanents de l'Église des apôtres. Pour que le signe soit pleinement compréhensible, une déclaration publique de la foi de l'Église et un exposé du ministère auquel le nouvel évêque est appelé doivent être inclus dans le service d'ordination. Ainsi le signe de la succession épiscopale historique sera clairement situé dans le contexte complet de la continuité de la proclamation de l'Évangile du Christ et de la mission de l'Église.

51. L'usage du signe de la succession épiscopale historique ne garantit pas, par lui-même, la fidélité de l'Église à tous les aspects de la foi, de la vie et de la mission apostoliques. Il y a eu des schismes dans l'histoire des Églises qui pratiquent le signe de la succession

historique. Le signe ne garantit pas, non plus, la fidélité personnelle de l'évêque. Néanmoins conserver l'usage de ce signe constitue une incitation permanente à la fidélité et l'unité, un appel à témoigner des caractéristiques permanentes de l'Église des apôtres et un mandat pour les mettre en œuvre plus complètement⁴⁴.

52. La fidélité à la vocation apostolique de toute l'Église est portée par plus d'une façon de vivre la continuité. Aussi, une Église qui a préservé le signe de la succession épiscopale historique est libre de reconnaître l'authenticité du ministère épiscopal d'une Église qui a préservé la continuité de la charge épiscopale en recourant, en une occasion, à une ordination par des prêtres/presbytres à l'époque de la Réformation. De même, une Église qui a préservé la continuité de la succession en recourant à cette dernière pratique, est libre d'entrer dans une relation de participation mutuelle à des ordinations épiscopales avec une Église qui a conservé la succession historique épiscopale, et d'adopter elle-même ce signe, sans pour autant nier sa continuité apostolique passée.

53. La reconnaissance mutuelle des Églises et des ministères précède, théologiquement, l'usage du signe de l'imposition des mains dans la succession historique. Recouvrer l'usage de ce signe n'implique pas la condamnation des ministères des Églises qui n'avaient pas auparavant fait usage de ce signe. C'est plutôt une manière de rendre plus visibles l'unité et la continuité de l'Église en tout temps et en tout lieu.

54. Nos ministères ont été à tel point séparés que toutes nos Églises sont privées d'une part de la plénitude que Dieu veut pour son peuple (Ep 1, 23 ; 3, 17-19). En se rapprochant, en étant servies par un ministère épiscopal réconcilié et bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle, nos Églises seront plus fidèles à leur vocation et aussi plus conscientes de leur besoin de renouvellement. En partageant nos vies et nos ministères dans une unité visible plus étroite, nous serons fortifiés pour poursuivre la mission du Christ dans le monde.

E. Une nouvelle étape

55. L'accord de grande portée auquel nous avons abouti dans les paragraphes ci-dessus montre que nous sommes entrés dans une nouvelle étape de notre commun voyage dans la foi. Nous sommes en accord sur la nature et la raison d'être de l'Église (Chapitre II), sur la foi et la doctrine (Chapitre III), notamment sur l'apostolicité de toute l'Église, sur le ministère apostolique en son sein, et sur la charge épiscopale au service de l'Église (Chapitre IV).

56. Sur la base de cet accord, nous croyons :

- que nos Églises devraient avec confiance se reconnaître mutuellement comme des Églises et avoir entre elles des relations nouvelles ;
- que chaque Église dans son ensemble a maintenu une succession apostolique authentique dans son témoignage et son service (IV A) ;
- qu'un ministère apostolique de la parole et des sacrements a été transmis à chaque Église par la prière et l'imposition des mains (IV B) ;
- que chaque Église a maintenu une succession ordonnée du ministère épiscopal dans la continuité de sa vie pastorale, avec, au centre, la consécration des évêques et l'expérience et le témoignage des sièges épiscopaux historiques (IV C).

57. À la lumière de tout cela nous pensons que le temps est venu pour toutes nos Églises d'affirmer ensemble la valeur et l'usage du signe de la succession épiscopale historique (IV D). Cela veut dire que les Églises qui, à un moment donné, n'ont pas fait usage de ce

signe sont libres de reconnaître sa valeur et devraient l'adopter sans pour autant nier leur propre continuité apostolique. Cela veut dire aussi que les Églises qui ont fait usage de ce signe sont libres de reconnaître la réalité de la charge épiscopale des Églises qui, à un moment donné, n'en ont pas fait usage et devraient affirmer leur continuité apostolique.

V. VERS UNE PLUS GRANDE UNITÉ

A. Déclaration conjointe

58. Nous recommandons à nos Églises de faire la déclaration conjointe suivante :

LA DÉCLARATION DE PORVOO

Nous, l'Église du Danemark, l'Église d'Angleterre, l'Église évangélique-luthérienne d'Estonie, l'Église évangélique-luthérienne de Finlande, l'Église évangélique-luthérienne d'Islande, l'Église d'Irlande, l'Église évangélique-luthérienne de Lettonie, l'Église évangélique-luthérienne de Lituanie, l'Église de Norvège, l'Église Épiscopale Écossaise, l'Église de Suède et l'Église au pays de Galles, nous fondant sur notre compréhension commune de la nature et de la raison d'être de l'Église, notre accord fondamental dans la foi et notre accord sur l'épiscopat au service de l'apostolicité de l'Église, accords contenus dans les chapitres II à IV de *l'Affirmation commune de Porvoo*, voici ce que nous reconnaissons et ce à quoi nous nous engageons :

a.

(i) nous reconnaissons mutuellement que nos Églises appartiennent à l'Église une, sainte, catholique et apostolique de Jésus-Christ et participent en vérité à la mission apostolique de tout le peuple de Dieu ;

(ii) nous reconnaissons que dans toutes nos Églises la Parole de Dieu est droitement prêchée et les sacrements du Baptême et de l'Eucharistie correctement administrés ;

(iii) nous reconnaissons que toutes nos Églises prennent part à la confession de la foi apostolique ;

(iv) nous reconnaissons mutuellement que nos ministres ordonnés sont donnés par Dieu comme des instruments de sa grâce et bénéficient non seulement de la vocation intérieure du Saint-Esprit mais aussi du mandat du Christ transmis par son corps, l'Église ;

(v) nous reconnaissons que la « supervision » (*episcopè*) personnelle, collégiale et communautaire est présente et qu'elle est exercée, dans toutes nos Églises, de diverses manières, dans la continuité de la vie, de la mission et du ministère apostoliques ;

(vi) nous reconnaissons l'importance que toutes nos Églises attachent à la charge épiscopale et que cette charge a été et est maintenue dans toutes nos Églises comme un signe visible qui manifeste et sert l'unité et la continuité de l'Église dans la vie, la mission et le ministère apostolique.

b. Nous nous engageons :

(i) à partager une vie commune de mission et de service, à prier les uns pour les autres et les uns avec les autres, et à partager nos ressources ;

(ii) à accueillir mutuellement les membres de nos Églises pour qu'ils bénéficient des sacrements et autres services pastoraux ;

- (iii) à considérer tous les membres baptisés des autres Églises comme des membres de la nôtre ;
- (iv) à accueillir des communautés de la diaspora dans la vie des Églises indigènes, pour leur plus grand enrichissement mutuel ;
- (v) à accueillir des personnes ordonnées, par un évêque, dans l'une quelconque de nos Églises, en vue de l'exercice de la charge d'évêque, prêtre ou diacre, pour qu'elles servent, sur invitation et en accord, le cas échéant, avec la réglementation en vigueur, dans leur ministère, sans avoir besoin d'être réordonnées ;
- (vi) à inviter mutuellement des évêques à venir participer, de manière habituelle, à l'imposition des mains lors de consécration épiscopales, en signe d'unité et de continuité de l'Église ;
- (vii) à travailler ensemble à une compréhension commune du ministère de diacre ;
- (viii) à établir des modes de consultation collégiaux et conciliaires appropriés sur des sujets importants touchant à la foi et à la constitution de l'Église, à sa vie et son service ;
- (ix) à encourager des consultations entre représentants de nos Églises, et faciliter dans les domaines théologiques et pastoraux, la formation, l'échange d'idées et d'information ;
- (x) à établir un groupe de contact pour favoriser notre croissance dans la communion et coordonner la mise en œuvre de cet accord.

B. Célébration Liturgique

59. Nous recommandons que cet accord et nos nouvelles relations soient inaugurées et confirmées par trois célébrations centrales de l'eucharistie auxquelles toutes nos Églises seraient représentées. Ces célébrations seraient le signe

- de notre acceptation joyeuse les uns des autres ;
- de notre engagement conjoint dans la foi et la vie sacramentelle de l'Église ;
- de notre bienvenue aux ministres et aux membres des autres Églises comme s'ils étaient membres et ministres de la nôtre ;
- de notre volonté de nous engager ensemble dans la mission.

Ces célébrations comprendraient :

- la lecture et la signature de la Déclaration de Porvoo ;
- une prière centrale de reconnaissance pour le passé et une requête pour l'avenir, dite par les luthériens pour les anglicans et par les anglicans pour les luthériens ;
- l'échange de la Paix ;
- une célébration conjointe de l'eucharistie ;
- d'autres témoignages, de l'ordre de la parole et du geste, de notre vie commune.

C. Un engagement œcuménique plus étendu

60. Nous nous réjouissons de notre accord et de la manière dont il rend l'unité visible possible. Nous le considérons comme un pas en avant dans la direction de l'unité visible dont la manifestation est recherchée par toutes les Églises engagées dans le mouvement

œcuménique. Notre rapprochement n'est pas une fin en soi, mais fait partie de la recherche d'une unité plus étendue. Cette recherche impliquera les points suivants :

- fortifier les liens de chacune de nos Églises avec d'autres Églises, sur le plan local, national et international ;
- approfondir les relations avec nos deux communions mondiales et entre elles et favoriser les efforts entrepris pour une communion plus étroite entre les Églises anglicanes et luthériennes dans d'autres régions, surtout là où un accord est recherché, en Afrique et en Amérique du Nord ;
- développer plus avant les liens existants avec d'autres communions mondiales, surtout celles avec lesquelles nous sommes en dialogue et avons des accords ;
- apporter notre soutien à nos instances œcuméniques locales, nationales et régionales, la Conférence des Églises européennes et le Conseil œcuménique des Églises.

61. L'héritage commun et la vocation commune de nos Églises, détaillés dans cet accord, nous font prendre conscience de notre obligation de contribuer ensemble aux efforts œcuméniques les uns des autres. En même temps nous nous rendons compte que nous avons besoin d'être enrichis par les idées et l'expérience des Églises d'autres traditions et situées ailleurs dans le monde. Ensemble, avec elles, nous sommes prêts à ce que Dieu nous utilise comme des instruments de son projet de salut et de réconciliation pour l'humanité tout entière et pour la création.

¹ Voir Christopher HILL, « Existing agreements between our Churches » in *Together in Mission and Ministry : The Porvoo Common Statement with Essays on Church and Ministry in Northern Europe*, Londres, 1993.

² Voir par. 30 ci-dessous.

³ Voir ci-dessus note 1.

⁴ Voir C. HILL « Existing agreements between our Churches » en annexe à l'édition complète du rapport en version anglaise, « *Together in Mission and Ministry : The Porvoo Common Statement* », Londres, 1993.

⁵ *Baptême, Eucharistie, Ministère (BEM), Ministère* § 5.

⁶ COMMISSION INTERNATIONALE CATHOLIQUE-LUTHÉRIENNE, « Voies vers la communion » (1981) §9 et puis §34.

⁷ COMMISSION INTERNATIONALE CATHOLIQUE-LUTHÉRIENNE, « Face à l'unité : modèles, formes et étapes de la communion ecclésiale luthéro-catholique » (1985), n° 3.

⁸ *The Truth shall make you free : The Lambeth Conference 1988* (Londres, 1988), p. 204 : rés. 4§4

⁹ *I have heard the cry of my people : Proceedings of the 8th Assembly of the Lutheran World Federation, Curitiba, Brazil 1990*, p.107. Texte français in *Positions luthériennes*, 38/1990, p. 276s.

¹⁰ *Pullach*, §17.

¹¹ *Helsinki*, §20.

¹² Déclaration sur la Confession d'Augsbourg par la Commission internationale catholique-luthérienne, 1980.

¹³ ARCIC II, 1987, §19.

¹⁴ *Meissen* §15 ; cf. *Pullach*, §23-25.

¹⁵ voir article 8.

¹⁶ voir articles 1 et 3.

¹⁷ *Meissen* §14 (iii).

¹⁸ *Meissen* §15 (vii) ; cf. *Helsinki* §44-51 ; voir aussi §14-20 ci-dessus.

¹⁹ *Meissen* §15 (iv) ; cf. *Helsinki* §22-25.

²⁰ *Pullach* §67.

²¹ ARCIC I, Doctrine eucharistique, §5.

²² *BEM Eucharistie* §2.

²³ *Helsinki* §28.

²⁴ *BEM, Ministère*, §17.

²⁵ Cf. *Niagara* §68, *Meissen* §15 (viii) et *Helsinki* §32-42.

-
- ²⁶ *BEM, Ministère* §17.
²⁷ *BEM, Ministère* §22.
²⁸ Cf. *Niagara* §69 et *Meissen* §15.
²⁹ Voir *Niagara* §23-30, 41-59 et 81-110 et *Pullach* §79-82.
³⁰ Le rapport de la Commission internationale anglicans/réformés, 1984, §18.
³¹ À ce sujet, voir J. HALLIBURTON in « *Essays on Church and Ministry in Northern Europe* ».
³² *BEM, Ministère* §34.
³³ *Niagara* § 21.
³⁴ *BEM, Ministère* § 35.
³⁵ Cf. *BEM, Ministère* § 34, commentaire.
³⁶ *BEM, Ministère* § 35.
³⁷ *BEM, Ministère* § 13.
³⁸ *BEM, Ministère* § 22.
³⁹ *BEM, Ministère* §29.
⁴⁰ *BEM, Ministère* §26 et 29.
⁴¹ Cf. *Niagara* §91.
⁴² Voir ci-dessus §17-20.
⁴³ Voir §47 ci-dessus.
⁴⁴ Voir §36 ci-dessus.

Source :

www.porvoocommunion.org

documentation-unitedeschretiens.fr

Version révisée de la traduction de Jean-Pierre MONSARRAT.